

# Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 17 MARS 1869.

---

## GRANDE NATURALISATION.

---

*Demande du sieur Jean MARX.*

---

### PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.

---

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,  
A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du sieur Jean Marx, capitaine au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied, né à Frisange (grand-duché de Luxembourg), le 30 août 1830, tendante à obtenir la grande naturalisation ;

Vu l'art. 2 de la loi du 30 décembre 1853 ;

Attendu que les formalités prescrites par les art 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1855 ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Jean Marx.

*Le Secrétaire,*  
D. MOUTON.

*Le Président,*  
H. DE BROUCKERE.

---